Ministère de l'Education nationale. Instruction relative à la construction des écoles élémentaires.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.25
Type de document : livre
Éditeur : Institut national de Recherche et de Documentation pédagogique
Imprimeur : Imp. Bayeusaine
Date de création : 1976
Description : Couverture papier épais. 1 feuille, 7 liasses et un encart d'une feuille simple en plus.
Mesures : hauteur : 298 mm ; largeur : 210 mm
Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires
Filière : Elémentaire et post-élémentaire
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 59+1+1+7+4+28+18+9
Commentaire pagination : +10+14
Mention d'illustration
ill.
ill. en coul.

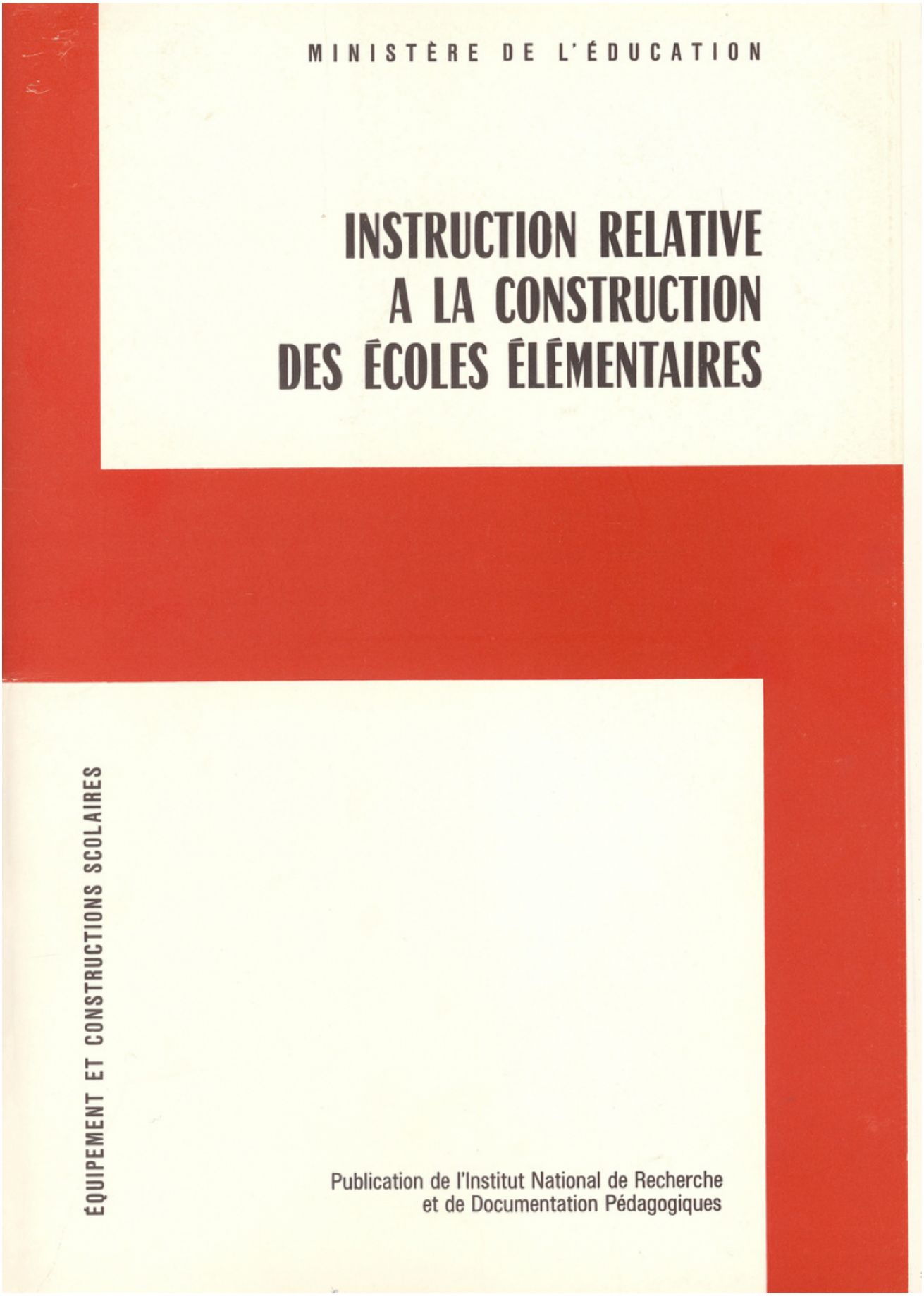
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
INSTRUCTION RELATIVE A LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES
Publication de l'Institut National de Recherche et de Documentation Pédagogiques

I - MOTIVATIONS DES INSTRUCTIONS NOUVELLES

En matière d'instruction et d'éducation, c'est bien évidemment l'organisation du travail et la préparation de tous les aspects humains de l'entreprise qui décident en fin de compte de son succès ou de son échec. Mais on a pris de plus en plus conscience du fait que les bâtiments et équipements peuvent considérablement faciliter la tâche des utilisateurs ou au contraire, la rendre plus difficile. Les bâtiments dont une des caractéristiques est qu'ils peuvent durer longtemps, doivent être pensés pour permettre leur adaptabilité dans le temps aux besoins qui se feront jour, et pour autoriser, si ces besoins les réclament, plusieurs schémas pédagogiques.

C'est en partant de ces considérations que le ministère de l'Education nationale a rajeuni au printemps de 1972 les instructions relatives à la construction des écoles maternelles (23 mars 1972), que la construction des C.E.S. est désormais orientée vers des structures porteuses à grande maille favorisant la flexibilité du cloisonnement, et que des réflexions similaires sont en cours pour les établissements du second cycle de demain. Il apparaissait dès lors nécessaire de reprendre aussi dans le même esprit, bien qu'elles ne datent que de 1965 les instructions relatives à la construction des écoles du premier degré.

II - CONSIDÉRATIONS SUR L'ARCHITECTURE SCOLAIRE DANS SES RAPPORTS AVEC LA PÉDAGOGIE TRANSFORMATION DE LA MORPHOLOGIE DES ÉCOLES

L'organisation du tiers-temps pédagogique, la part prise par les activités d'éveil et les activités physiques, la possibilité de répartir les enfants dans des groupes de dimensions variées au lieu de l'unique groupement de 30 ou 35 élèves, la recherche d'un enseignement par équipe de maîtres au lieu de la seule possibilité de l'enseignement du maître isolé, la prise en charge du travail individuel de l'élève dans l'horaire de présence de l'école sont des réalités qui conduisent à prévoir des aires de travail pour des groupes de tailles diverses, que ces groupes soient volontairement homogènes ou volontairement hétérogènes, une salle de travail pour les maîtres appelés à se concerter, un centre documentaire, car le maître cesse d'être la seule « ressource » de l'enfant, des postes de travail individuels.

Les locaux scolaires doivent, par leur conception générale aussi bien que par leurs aménagements, permettre l'utilisation large et facile des moyens nouveaux d'informer et d'enseigner, en particulier des auxiliaires audio-visuels.

L'école doit aussi établir sa relation avec le milieu extérieur. De plus en plus, elle cesse d'être l'utilisatrice exclusive de ses locaux et par ailleurs, elle ne s'en contente plus. Les locaux doivent répondre à des fonctions et l'analyse de ses fonctions doit conduire à l'organisation de l'espace scolaire. Cet espace devra être souple dans son découpage car il est devenu évident que pendant sa durée de vie l'école devra s'adapter à de nouvelles pratiques pédagogiques. La construction devra faciliter cette restructuration, sans qu'il en résulte d'aménagements compliqués et coûteux.

On aura présent à l'esprit que dans la vie scolaire comme ailleurs, il faudra chercher à résoudre au mieux la contradiction entre les besoins individuels et les besoins collectifs : liberté, discipline; mouvement, calme; vie en société, vie privée; extériorité, intériorité.

Comment doit-on chercher à utiliser dans la pratique ces lignes de force ?

A - AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE

Réfléchir à la dimension souhaitable de l'école pour qu'elle s'insère harmonieusement dans la vie du quartier qu'elle dessert et qu'elle corresponde aux prévisions de son évolution qualitative et quantitative.

Assurer la protection du site de l'école à l'égard des voitures pour que les allées et venues vers l'école et depuis l'école se fassent sans problèmes trop complexes de responsabilité et de surveillance et pour que les élèves soient le mieux protégés des nuisances provoquées par l'automobile, en particulier du bruit.

Réfléchir :

- Sur le mode de pénétration des adultes, certaines pièces pouvant être mises à la disposition de la collectivité locale, le soir ou même pendant la journée;
- Sur l'usage qui peut être fait par les élèves des équipements collectifs disponibles dans le quartier, évitant aussi l'inutile accumulation de certains équipements à l'intérieur d'une école qui se voudrait un milieu trop fermé et a contrario sur l'usage qui peut être fait dans certains cas de tout ou partie des installations de l'école pour l'organisation d'un centre de loisirs pour enfants associé à l'école;
- Sur la conception des espaces extérieurs, leur fractionnement, leur affectation, leur position par rapport aux aires de travail afin que puissent si besoin est, se dérouler simultanément et sans gêne des activités intellectuelles dans le bâtiment et des activités de détente en plein air, celles-ci sous des formes multiples; penser que des espaces extérieurs rares en milieu urbain dense peuvent devenir aussi des aires de jeux ou un jardin pour le quartier.

Avoir présent à l'esprit la complémentarité de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et favoriser par la localisation et les dispositions prises pour leur commune implantation l'osmose souhaitable entre les deux formations qui se traduit par une certaine maternalisation des petits de l'école élémentaire et une certaine maturisation des grands de l'école pré-élémentaire. En dehors de son intérêt pédagogique cette disposition assure une plus grande souplesse dans la répartition des effectifs, variable dans le temps quoi qu'on fasse.

Songer que l'enfant doit à l'école apprendre à se situer dans l'espace, à y évoluer, à le modifier ou à l'adapter à ses besoins ou à ses possibilités physiques et qu'il faut donc lui offrir un cadre à sa mesure, suffisamment organisé pour permettre un facile repérage mais suffisamment plastique pour se prêter à d'éventuels remodelages.

B - AU NIVEAU DU BÂTIMENT SCOLAIRE LUI-MÊME

Privilégier sans exclusive mais chaque fois que le terrain et l'environnement le permettront, l'école à rez-de-chaussée s'il s'agit d'une école à effectifs moyens, car elle facilite l'extension vers l'extérieur des espaces intérieurs autorisés, des structures porteuses moins lourdes et le jeu combiné de ventilations et éclairage de façades avec quelques ventilations et éclairages zénithaux.

Concevoir une structure porteuse à grandes mailles permettant d'arriver aisément à une bonne flexibilité des espaces, dans lesquels s'effacera le plus possible la distinction entre aires de travail et zones de circulation de telle sorte que celles qui ne servent qu'à ce dernier usage soient aussi réduites que possible, les évacuations du bâtiment demeurant néanmoins toujours correctement établies au regard des exigences du règlement de sécurité. Le bâtiment doit être vu comme un organisme vivant qui subit ses mutations.

Disposer les alvéoles de classes conçues chacune pour une trentaine d'élèves de telle sorte :

- Qu'elles puissent constituer, par 2, 3 ou 4 des groupements pouvant prendre une certaine autonomie munis de leur vestiaire et de leurs installations sanitaires, ouvrant sur un espace commun à fins multiples;
- Que chaque groupement accède très directement aux installations destinées à l'ensemble des groupements : salle polyvalente audio-visuelle, bibliothèque, centre de documentation et ateliers à multiples vocations.

Situer judicieusement un peu à l'écart des grands courants, mais sans être coupés des élèves, le bureau de direction et la salle de concertation des maîtres auxquels on doit par ailleurs parvenir aisément de l'extérieur; y adjoindre les toilettes des adultes.